

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1156

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35**ÉTAT D****« Développement agricole et rural »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement et transfert en agriculture	60 065 400	0
Recherche appliquée et innovation en agriculture	65 934 600	0
TOTAUX	126 000 000	0
SOLDE	126 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Développement agricole et rural » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 126 000 000 € les autorisations d'engagement et de 126 000 000 € les crédits de paiement de la mission « Développement agricole et rural ». Ce changement se décompose en :

- une majoration de 60 065 400 € en autorisations d'engagement et de 60 065 400 € en crédits de paiement du programme « Développement et transfert en agriculture » ;
- une majoration de 65 934 600 € en autorisations d'engagement et de 65 934 600 € en crédits de paiement du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture ».